

ND

UY

UYa

UYa

NE

5538m

Autoroute

Autoroute

A36

A36

AL51

AL9

AL7

AL3

AM21

AM50

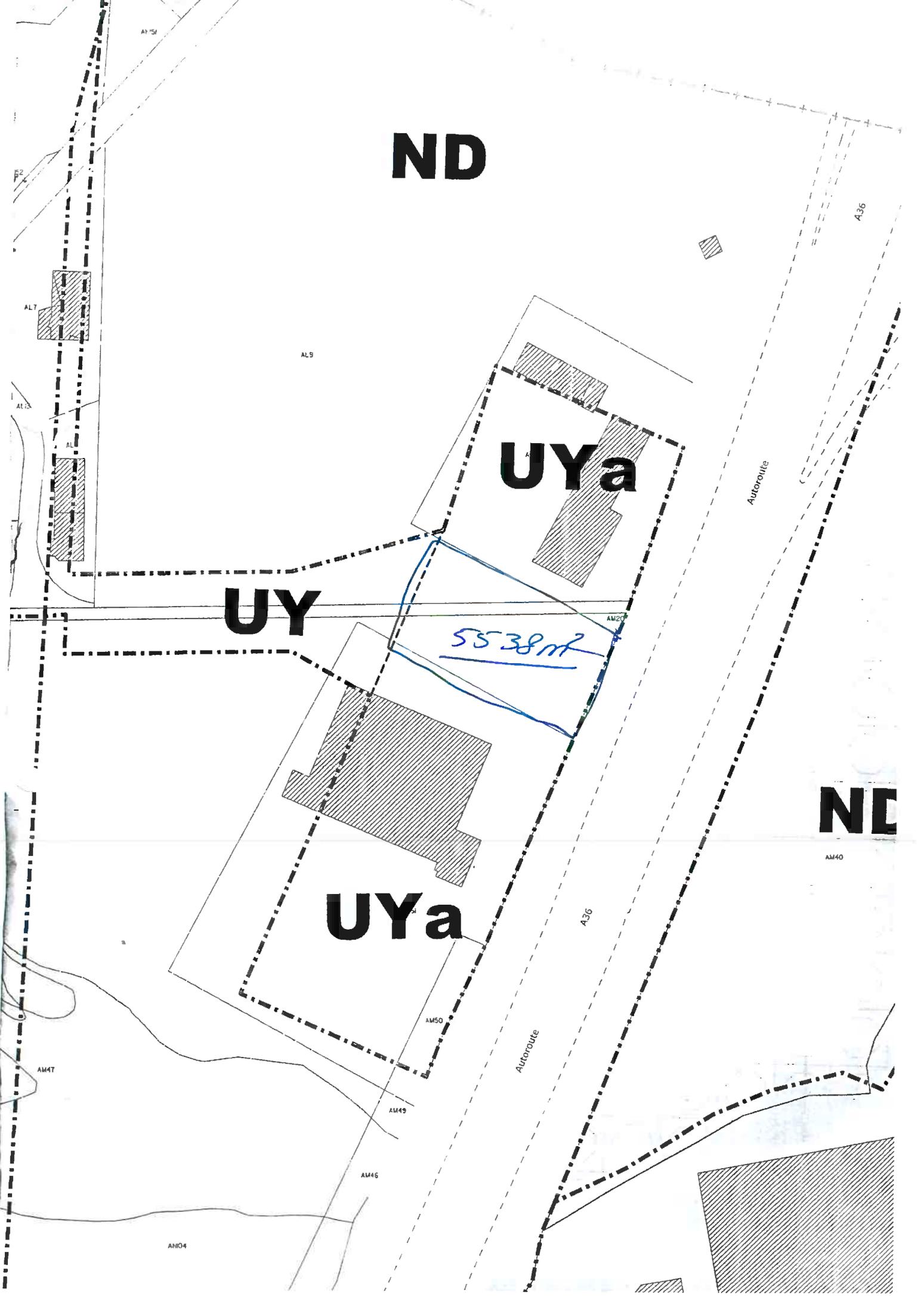
AM49

AM46

AM04

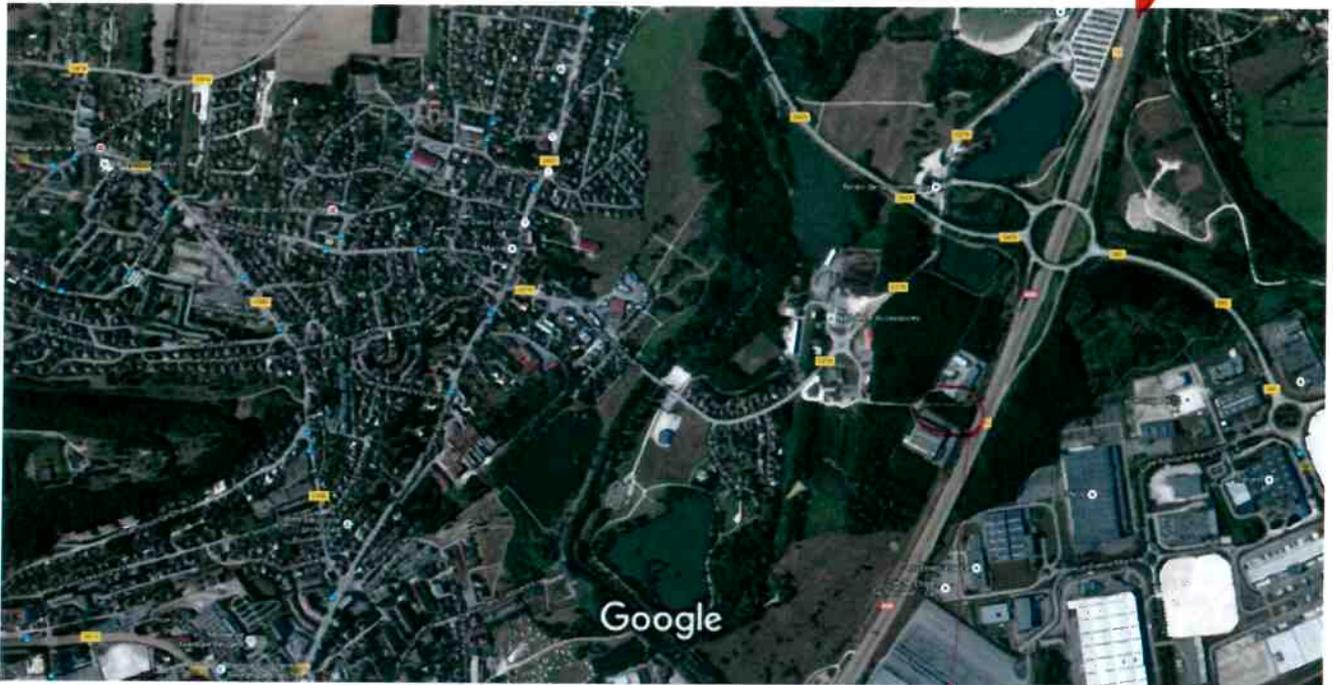
AM40

AM47



Google Maps Vieux-Charmont

A36



Données cartographiques ©2016 Google, Virtuel City 100 m



Terrain
à défricher
de 5538 m²

Vieux-Charmont

☀ Temps clair avec quelques nuages · 4 °C
21:23



En bref

Vieux-Charmont est une commune française, située dans le Doubs et la région Bourgogne-Franche-Comté dans l'Est de la France. Dans l'agglomération du Pays de Montbéliard et rattachée au canton de Sochaux-Grand-Charmont. [Wikipédia](#)



Ci-joint quelques photos
que j'ai mis d'envoyer
avec le dossier hier

⇒ VIEUX-CHARBONNI

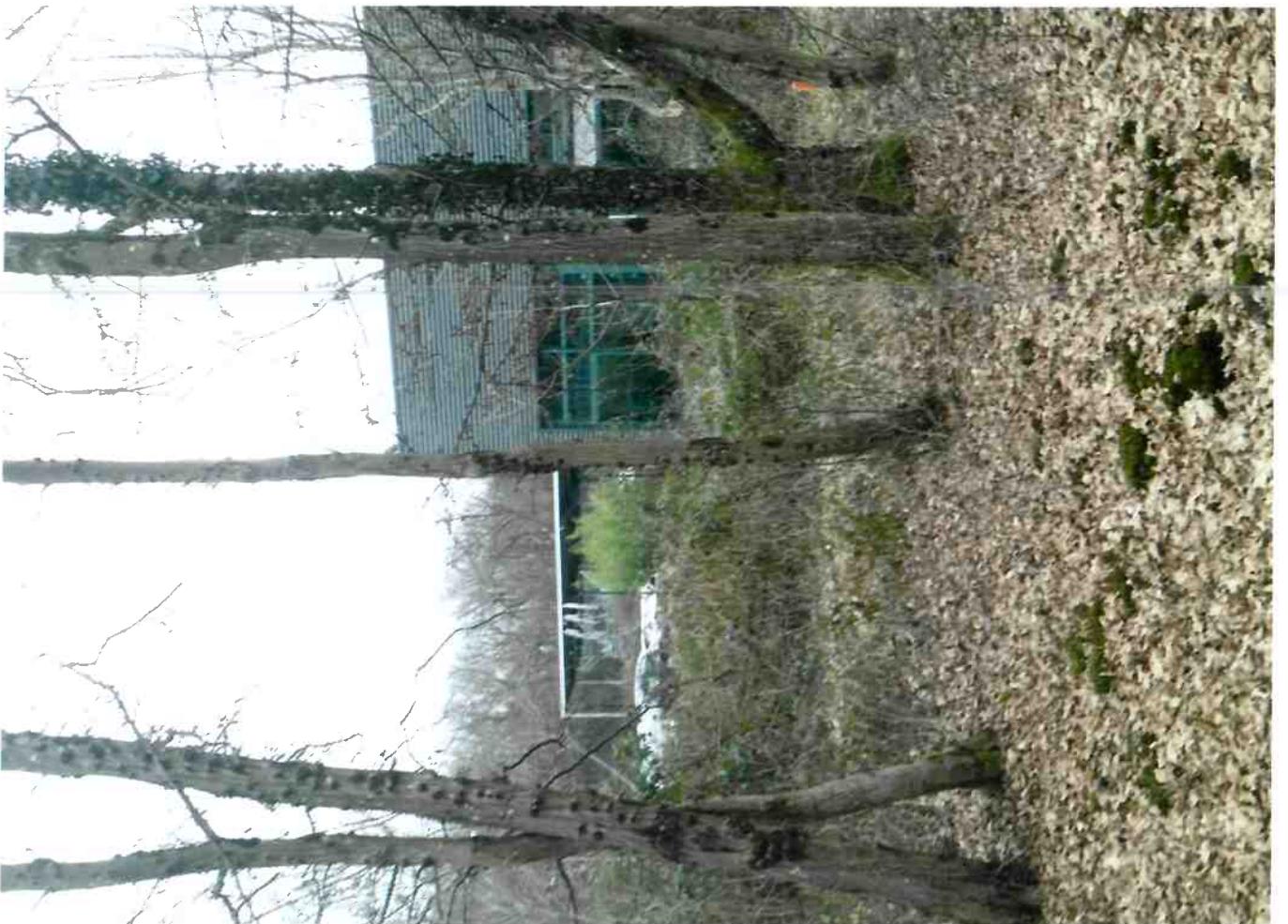
⇒ Société AF INVESTIMENT

⇒ F. ALPHONSE-FELIX

DREAL Bourgogne - Franche-Comté
Direction

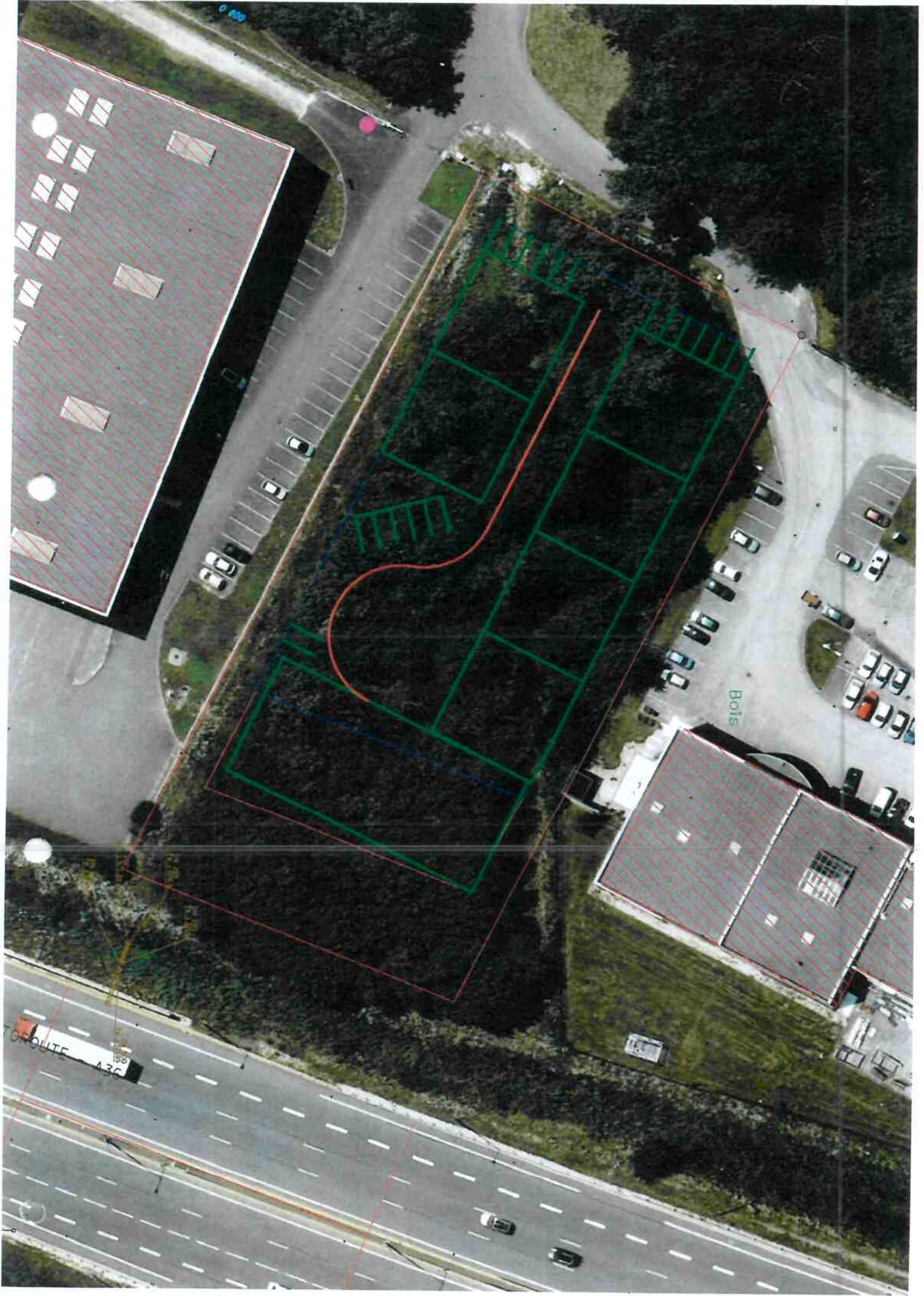
11 FEV. 2016

COURRIER ARRIVÉ

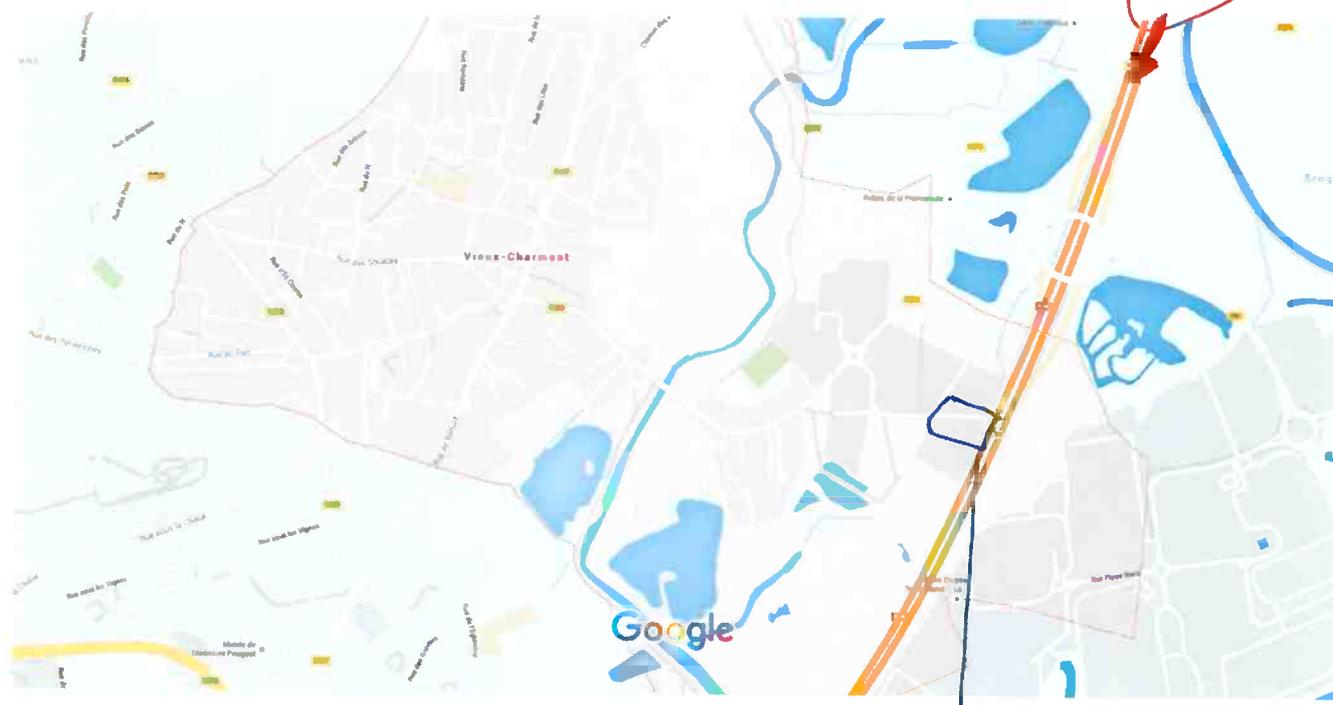








Google Maps Vieux-Charmont



Données cartographiques ©2016 Google 100 m



Terrain à
défricher
5538 m²

Vieux-Charmont

☀ Temps clair avec quelques nuages · 4 °C
21:23



En bref

Vieux-Charmont est une commune française, située dans le Doubs et la région Bourgogne-Franche-Comté dans l'Est de la France. Dans l'agglomération du Pays de Montbéliard et rattachée au canton de Sochaux-Grand-Charmont. [Wikipédia](#)

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du DOUBS

ARRONDISSEMENT de MONTBELIARD

CANTON de BETHONCOURT

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
COMMUNE de VIEUX-CHARMONT

(25600)

Séance du 09 NOVEMBRE 2015

En exercice : 20

Absents excusés : 3 Procurations

Présents 17+3 Procurations

Date de la Convocation : 02/11/15

Date d'affichage : 14/11/15

OBJET

DCM 2015-51

**Gestion forestière : autorisation
de demande de défrichement**

L'an deux mille Quinze, le Neuf Novembre

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Henri-Francis, Maire.

* **Présents** : Tous les Conseillers sauf :

Mme Barbara KUBICKI (donne procuration à M. Gérard MARTIN)

Mme Séverine ZELLER (donne procuration à Mme Emilie FERRANT)

M. Pierre ROSSETTO (donne procuration à M. Guy FRANÇAIS)

Absents Excusés

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte...

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T., il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal.

Madame Emilie FERRANT à la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

4/ Gestion forestière : autorisation de demande de défrichement (DCM 2015-51)

Monsieur le Maire rappelle qu'une modification simplifiée du plan d'occupation des sols pour modifier ponctuellement le règlement de la zone UYa correspondant à la zone artisanale du Bois Dessous a été votée lors de la séance du 6 juillet 2015.

Ce projet est soumis à autorisation de préalable de défrichement (boisement de plus de 30 ans, attenant à un massif boisé de plus de 4 ha).

Ce défrichement sera réalisé par Monsieur Frédéric ALPHONSE-FELIX, gérant du futur projet (implantation de 4 artisans).

Surface vendue par la Commune : 55a38ca :

AM 20 : 1a 04ca

AM 54 : 33a 37ca

AL 28 : 6a 19ca

AL 26 : 14a 68ca

décomposition des 55a38ca:

- parcelle section AM 54 pour 33a47 provient de l'ancienne AM 48,

- parcelle section AL 26 pour 14a68 provient de l'ancienne AL 9,

- les 1a04 correspondent à la superficie de la parcelle AM 20 qui reste inchangée et se trouvera cédée en l'état,

- enfin, les 6a19 correspondent à la superficie de la nouvelle parcelle AL 28, spécifiquement créée pour les besoins de la vente, et identifiant la partie de l'assiette de l'ancien "chemin noir" à céder, propriété de la Commune, non cadastrée à l'origine pour être considérée comme de la matière non imposable par le cadastre

Les motifs de la demande sont les suivants : création de bâtiments pour l'installation de 4 artisans.

En conséquence,

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- autorise M.ALPHONSE-FELIX à déposer la demande de défrichement nécessaire pour les travaux de création d'un bâtiment artisanal

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document utile à cette opération

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Henri-Francis DUFOUR



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT du DOUBS

ARRONDISSEMENT de MONTBELLARD

CANTON de BETHIONCOURT

EXTRAIT
du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
COMMUNE de VIEUX-CHARMONT

(25600)

Séance du 18 janvier 2016

En exercice : 20

Absents excusés :

2 procurations

ont voté : 20

Date de la Convocation : 11/01/16

Date d'affichage : 25 /01/16

OBJET
DCM 2016-03

**5/ Vente parcelles communales
pour création d'un bâtiment
artisanal**

L'an deux mille seize, le Dix-Huit Janvier
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur DUFOUR Henri-Francis, Maire.

* **Présents** : Tous les Conseillers sauf :

Mme Séverine ZELLER (donne procuration à M. Henri-Francis DUFOUR)

M. Etienne FAURE (donne procuration à M. Patrick WALTER)

Absents Excusés

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte...

Conformément à l'article L2121-15 du C.G.C.T., il a été procédé à l'élection
d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal.

Madame Emilie FERRANT à la majorité des suffrages, a été désignée pour
remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

5/ Vente parcelles communales pour création d'un bâtiment artisanal (DCM 2016-03)

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait autorisé à l'unanimité, Monsieur ALPHONSE-FELIX a déposer une demande de défrichement nécessaire pour les travaux de création d'un bâtiment artisanal (séance du Conseil Municipal du 9 novembre 2015).

Monsieur le Maire propose donc de vendre les parcelles ci-dessous :
Surface vendue par la Commune : 55a38ca :

AM 20 : 1a 04ca

AM 54 : 33a 47ca

AL 28 : 6a 19ca

AL 26 : 14a 68ca

décomposition des 55a38ca:

- parcelle section AM 54 pour 33a47 provient de l'ancienne AM 48,
- parcelle section AL 26 pour 14a68 provient de l'ancienne AL 9,
- les 1a04 correspondent à la superficie de la parcelle AM 20 qui reste inchangée et se trouvera cédée en l'état,
- enfin, les 6a19 correspondent à la superficie de la nouvelle parcelle AL 28, spécifiquement créée pour les besoins de la vente, et identifiant la partie de l'assiette de l'ancien "chemin noir" à céder, propriété de la Commune, non cadastrée à l'origine pour être considérée comme de la matière non imposable par le cadastre

Le service des domaines a estimé le prix de ces parcelles à 68 475€ hors droits d'enregistrements.
Les frais éventuels de bornage et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente de cette parcelle au prix des domaines et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette cession.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les an, mois et jour que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Henri-Francis DUFOUR

SOUS

18 JANVIER 2016

LE MAIRE



Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
au 06 Juillet 2014

IDENTIFICATION

Dénomination sociale SARL AF INVESTMENT
Numéro d'immatriculation 519 133 466 R.C.S. BELFORT
Date d'immatriculation 19/01/2010

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Adresse du siège 7 rue de Broglie Techn'hom 3 90000 Belfort
Forme juridique Société à responsabilité limitée
Capital 65 000,00 Euros
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre
Date de clôture du 1er exercice social 31/12/2010
Durée de la personne morale Jusqu'au 18/01/2109
Dépôt d'actes constitutifs N° 2010A140 du 19/01/2010
Journal d'annonces légales La terre de chez nous du 02/01/2010

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE

Gérant

Nom / Prénoms ALPHONSE FELIX Frédéric
Date et lieu de naissance Le 28/03/1969 à Boulogne-sur-Mer (62)
Nationalité Française
Demeurant 12 rue de la Rainette 90400 Andelnans

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL ET A L'ACTIVITE

Adresse de l'établissement principal 7 rue de Broglie Techn'hom 3 90000 Belfort
Activités exercées dans l'établissement La prise de participation et gestion de ces participations et prestations de services
Date de début d'activité 01/01/2010
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

AUTRE MENTION OU OBSERVATION

- Mention n° 4123 du 07/12/2011
Modification de l'intitulé de l'adresse du siège social et l'établissement principal à compter du 01/10/2011
ancienne : 6 avenue des Usines
nouvelle : 7 rue de Broglie Techn'hom 3 - 90000 Belfort

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

Copie conforme à l'original.

AF INVESTMENT
Techn'hom 3
7 rue de Broglie
90000 BELFORT
Siret 519 133 466 00010

